

# *Bilan historiographique de l'intégration européenne*

---

Nathalie TOUSIGNANT

**H**istoire de l'intégration européenne ou de la construction européenne ?

D'entrée de jeu, la question suscite un débat, en posant les limites de l'objet « Europe » en termes spatio-temporels et en suggérant un point de vue particulier sur le processus analysé. L'intégration serait dès lors moins neutre que la construction de l'Europe, mais aussi plus limitée dans le temps et l'espace. Le point de vue de la direction générale de l'Éducation et de la Culture de la Commission européenne se comprend ainsi : « par (...) l'intégration européenne s'entend l'étude de la construction de l'Europe communautaire qui a conduit à l'Union européenne et de ses développements institutionnels, juridiques, politiques, économiques et sociaux, c'est-à-dire : "l'étude du processus d'intégration européenne initié en Europe de l'ouest après la seconde guerre mondiale, en particulier, par la Déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 et les Traités instituant les Communautés européennes, le Traité de Paris de 1951 et les Traités de Rome du 25 mars 1957" »<sup>1</sup>.

Cette vision officielle d'un organisme susceptible de financer l'enseignement et la recherche consacrés aux études européennes

---

1. Direction générale de l'Éducation et de la Culture, Action Jean Monnet, *Soutien aux activités dans le domaine de l'enseignement supérieur concernant l'intégration européenne. Vade-mecum 2005*, p. 3.

enfermerait l'historien dans un cadre bien limité, qui ne permettrait pas d'aborder les phénomènes historiques dans la longue durée. Cette vision participe aussi d'un processus de légitimation, de mise en évidence de ses racines, en se focalisant sur les actes politiques fondateurs d'une vision quasi téléologique de l'histoire. L'analyse de cette définition révèle aussi l'utilisation des termes « intégration » et « construction » sans une explicitation conceptuelle de la part de l'administration. Là n'est pas l'objet de ce bilan historiographique, mais cet exemple témoigne du flou qui existe dans l'écriture de l'histoire et de la difficulté à poser des limites cohérentes à cette évolution historique spécifique de l'Europe du 20<sup>e</sup> siècle.

Sans adhérer à la définition officielle proposée dans le cadre de l'Action Jean Monnet, ce bilan historiographique s'attache aux travaux, publiés en français<sup>2</sup>, consacrés à l'histoire de l'Europe depuis 1945, notamment ceux qui se sont attachés à analyser la place particulière qu'occuperont progressivement les institutions communautaires. Dans cette définition, il faut inclure la période antérieure au 9 mai 1950 et d'autres protagonistes que les seuls États de l'Europe de l'Ouest, notamment les États-Unis et l'Union soviétique, au-delà des relations bilatérales entretenues avec ces États. Il serait aussi nécessaire d'intégrer les travaux qui ne relèvent pas que de l'histoire diplomatique, de l'histoire des relations internationales et de l'histoire économique. Ces travaux demeurent plutôt rares, témoignant aussi de la relative nouveauté du champ historique consacré à l'intégration européenne et d'un phénomène de générations dans la pratique des historiens. Cette évolution demeure aussi liée à l'ouverture progressive des archives nationales et européennes, mais aussi de celles des groupes de pression ou de grands groupes économiques.

Comment caractériser un pan de l'histoire contemporaine qui analyse le processus d'intégration européenne depuis 1945 ? D'abord, force est de constater que ce n'est pas un champ spécifique à l'histoire. Ensuite, l'histoire de l'intégration européenne est aux limites de l'histoire du temps présent et de l'histoire immédiate. Finalement, elle demeure en marge des grands courants historiographiques.

---

2. Bien que les travaux en français soient abondants, il est parfois utile de les compléter, de les nuancer avec leurs équivalents anglophones. Dans la mesure du possible, nous avons tenté d'établir cette correspondance.

Ces trois constats constituent la structure de ce bilan, posant un regard sur l'organisation du champ avant de s'attarder à la production historique qui compose avec ces structures.

## HISTOIRE DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE ET EUROPEAN STUDIES.

L'histoire de l'intégration européenne s'est souvent développée dans la foulée de d'autres champs de l'histoire contemporaine : histoire des relations internationales, histoire diplomatique ou histoire de la politique étrangère d'un État. En France comme en Belgique, ce sont ces spécialistes qui sont les premiers à s'intéresser à la dimension européenne du projet. Quelques grandes figures, notamment celle de Jean-Baptiste Duroselle<sup>3</sup>, ont contribué à l'émergence d'études consacrées à l'Europe. Des lieux privilégiés accueilleront ces travaux précurseurs<sup>4</sup>.

---

3. Pour mesurer adéquatement l'influence de Jean Baptiste Duroselle et de son œuvre, le numéro 83 (automne 1995) de la revue *Relations internationales* est incontournable par la richesse et la diversité des contributions témoignant ainsi d'une carrière qui a contribué à l'émergence et à la consolidation de l'histoire des relations internationales dans le monde universitaire français et au-delà.

4. L'Institut Pierre Renouvin de la Sorbonne, puis de l'Université Paris I, témoigne du renouveau de l'histoire des relations internationales par la référence au pionnier, Pierre Renouvin actif jusqu'en 1964, puis de ses successeurs Jean-Baptiste Duroselle (1964-1981), René Girault (1981-1994) et Robert Frank (depuis 1994). Au noyau fondateur, s'est greffé le Centre d'histoire des relations internationales contemporaines (CHRIC). Ces unités coordonnent un réseau européen consacré aux identités au 20<sup>e</sup> siècle dont plusieurs publications jalonnent les travaux. A titre d'exemples, mentionnons René Girault et Gérard Bossuat (sous la dir.), *Les Europe des Européens*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993 ; René Girault (sous la dir.), *Identité et conscience européennes au XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994 ; René Girault et Gérard Bossuat (sous la dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994. De même à Strasbourg, la mise sur pied d'un Centre universitaire des hautes études européennes dès 1953, devenu Institut des hautes études européennes, à l'Université de Strasbourg, puis lors de l'éclatement consécutif aux événements de mai 1968, à l'Université de Strasbourg III – Université Robert Schuman lance les travaux sur la

Ces historiens forment ce que l'on pourrait appeler la première génération de spécialistes de l'histoire de l'intégration européenne, bien que leur pratique ne soit pas exclusive. Le volet européen n'était qu'une partie de leur travail. La génération suivante a bénéficié de l'ouverture des archives publiques et a pu préciser progressivement les acquis des pionniers. Pierre Gerbet<sup>5</sup>, Robert Poidevin<sup>6</sup>, René Girault<sup>7</sup>, Pierre Guillen<sup>8</sup> ou Jacques Bariéty<sup>9</sup> appartiennent à cette nouvelle cohorte.

---

construction européenne, sur l'analyse des institutions européennes et sur les relations franco-allemandes. En plus des travaux de Raymond Poidevin ou de Marie-Thérèse Bitsch, citons le collectif *Histoire générale de l'Europe*, vol. 3 : *L'Europe de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 1980 et Marie-Thérèse Bitsch, Wilfried Loth et Raymond Poidevin (sous la dir.), *Institutions européennes et identités européennes*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

5. Pierre Gerbet, professeur émérite des Universités de l'Institut des études politiques de Paris, a publié dans plusieurs domaines, dont l'histoire de la construction européenne. Dans une abondante production, retenons la synthèse *La construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1994 (1983) ou *La naissance du Marché Commun*, Bruxelles, Complexe, 1987. De nombreux articles et collectifs témoignent de son intérêt pour cette question dont « La genèse du plan Schuman », *Revue française de science politique*, t. VI, n° 3, 1956, p. 525-553 ; « La Haute Autorité de la CECA, 1950-1967 », dans *Les débuts de l'administration de la Communauté européenne*, Baden-Baden, Nomos, 1992, p. 11-30.

6. Robert Poidevin fit carrière à l'Institut des hautes études européennes à l'Université de Strasbourg III. Parmi les ouvrages significatifs, retenons la biographie *Robert Schuman. Homme d'État, 1886-1963*, Paris, Imprimerie nationale, 1986 ; avec Gilbert Trausch (éd.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman*, Metz, 1978 ou avec Dirk Spierenburg, *Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Une expérience supranationale*, Bruxelles, Bruylant, 1993 ou encore le très précieux recueil d'articles *Péripiéties franco-allemandes*, Berne, Peter Lang, 1995.

7. René Girault fit carrière à l'Université de la Sorbonne, Paris I où il poursuivit l'entreprise lancée par les Renouvin et Duroselle, en formant à son tour toute une génération d'historiens. Parmi sa production traitant de l'intégration européenne, mentionnons, outre les œuvres précitées, *Etre historien des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, recueil d'articles ou de communications illustrant le travail et la méthode de l'historien.

8. Pierre Guillen a fait carrière à Grenoble, comme professeur d'histoire contemporaine à l'Université Pierre Mendès France. Parmi ses thèmes de

Les études européennes comportaient au départ trois piliers : droit, économie et science politique. L'histoire, et avec elle les autres disciplines littéraires et sociales, rejoint tardivement ce nouveau champ.

Ce nouveau champ verra la création de revues spécifiques et de réseaux entre chercheurs. Quelques exemples illustrent cette autonomisation du champ de recherche consacré à l'intégration européenne.

L'existence des ECSA (European Communities Studies Association) est significative. Associations à l'échelle nationale ou à l'échelle mondiale, elles regroupent, sur une base volontaire, l'ensemble des personnes actives ou intéressées par les études européennes. Le label « ECSA » existe depuis 1987, grâce à l'intervention de la direction générale responsable de l'éducation, bien que des associations nationales aient existé préalablement, notamment en France avec la Commission pour l'étude des Communautés européennes depuis 1965<sup>10</sup> et en Allemagne avec l'Arbeitskreis für Europäische Integration depuis 1969<sup>11</sup>. Les quatre objectifs définis par la Commission pour ces associations peuvent se lire ainsi :

---

prédilection, retenons la question allemande, la construction de l'Europe culturelle ou les rapports entre divisions et unité de l'Europe. Ses publications reflètent cette diversité : « La France et les négociations des traités de Rome : l'Euratom », dans E. Serra (sous la dir.), *La relance européenne des traités de Rome*, Bruxelles, Bruylant, 1989, p. 513-524 ; « Paul Ramadier et l'Europe », dans *Paul Ramadier, la République et le Socialisme*, Bruxelles, Complexe, 1990, p. 389-404 ; « L'Italie et le problème allemand », dans *Relations internationales*, n° 51 (1987), p. 269-287.

9. Jacques Bariéty, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris IV depuis 1979, après plusieurs postes à Strasbourg et en Allemagne, est un spécialiste de l'Allemagne. Parmi ses contributions les plus significatives, mentionnons *Les relations franco-allemandes (1915-1975)*, Paris, A. Colin, 1979, rédigé en collaboration avec Raymond Poidevin.

10. La Commission pour l'étude des Communautés européennes est une association de type loi 1901 établie à Paris, créée à l'initiative du professeur Pierre-Henri Teitgen, professeur de droit public à l'Université de Nancy, Rennes puis Paris et ayant été juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Rostane Mehdi, professeur à l'Université d'Aix-Marseille III et au Collège d'Europe à Bruges, titulaire d'une chaire Jean Monnet en droit communautaire, assure la présidence.

11. L'Arbeitskreis für Europäische Integration a été créée à l'initiative du premier Président de la Commission CEE, Walter Hallstein. Elle est établie à

- « – promouvoir l’enseignement et la recherche universitaire à propos de l’intégration européenne ;
- développer la coopération entre les membres et, à travers eux, la plus large coopération possible entre les universités à travers le monde ;
  - gérer les programmes transnationaux de recherche et d’assistance technique, organiser les conférences et stimuler les réseaux de coopération académique, rendre disponible l’expertise en relation avec les programmes et mener des études dans le champ de l’intégration européenne ;
  - diffuser l’information sur les activités universitaires d’enseignement et de recherche dans le champ de l’intégration européenne par les publications et par la création, la gestion et la contribution à un réseau de communication interactif par Internet »<sup>12</sup>.

À l’échelle mondiale, le réseau ECSA existe depuis 1992. En 2003, ce réseau scientifique international regroupe quarante-neuf associations nationales de professeurs et de chercheurs, représentant environ sept mille membres.

La création d’une revue spécialisée, *Journal of Common Market Studies*, conforte la visibilité des études européennes<sup>13</sup>. Par contre, force est de constater que l’histoire et les historiens sont peu présents dans ces deux exemples, essentiellement dominés par la science politique, le droit communautaire et l’économie européenne, rejoints par la sociologie, l’anthropologie.

Les historiens n’auront de cesse de combattre pour une place spécifique pour leur discipline. Ce sera chose faite avec la création du *Groupe de liaison des professeurs d’histoire contemporaine auprès de*

---

Berlin et publie la revue *Integration*. Le président est Rudolf Hrbek, professeur de science politique à l’Université de Tübingen, professeur invité au Collège d’Europe à Bruges et titulaire d’une chaire Jean Monnet «European integration and European Union ».

**12.** Toutes ces informations sont disponibles à l’adresse : <http://www.ecsanet.org>.

**13.** Cette revue est publiée par Blackwell, en association avec l’UACES (University Association for Contemporary European Studies), l’association britannique ECSA créée en 1969 et établie à King’s College, Strand. La revue se présente comme la principale revue dans ce domaine, publiant des contributions provenant de la science politique, de l’économie et des relations internationales.

la *Commission européenne* en 1982 et par l'édition d'une revue *Journal of European integration history*. Ce groupe fut créé en 1982, après le colloque de Luxembourg visant à « lancer la recherche historique sur la construction européenne ». Sur le site du Centre Robert Schuman<sup>14</sup>, les auteurs du contenu mentionnent que « (L) groupe de liaison bénéficie du soutien de la Commission européenne. Ses colloques et publications se font en toute indépendance et conformément à la méthode critique qui est celle des historiens »<sup>15</sup>. Le groupe de liaison a compté ou compte parmi ses membres : Wilfried Loth, Gilbert Trausch, Gérard Bossuat, Anne Deighton, Michel Dumoulin, Fernando Guirao, Johnny Laursen ou Alan S. Milward<sup>16</sup>.

---

14. [http://www.restena.lu/lcd/cere/f/groupe/info\\_cont.htm](http://www.restena.lu/lcd/cere/f/groupe/info_cont.htm).

15. Voici quelques exemples de publications liées au Groupe de liaison :

Raymond Poidevin (sous la dir.). *Histoire des débuts de la construction européenne. Origins of the European Integration (March 1948-May 1950)*. Baden-Baden, Milan, Paris et Bruxelles, NOMOS, Giuffrè, L.G.D.J. et Bruylant, 1986, 480 p.

Klaus Schwabe (sous la dir.). *Die Anfänge des Schuman-Plans 1950-1951. The Beginnings of the Schuman Plan*. Baden-Baden, Milan, Paris et Bruxelles, NOMOS, Giuffrè, L.G.D.J. et Bruylant, 1988, 475 p.

Enrico Serra (sous la dir.). *La Relance européenne et les Traités de Rome. The Relaunching of Europe and the Treaties of Rome*. Baden-Baden, Milan, Paris et Bruxelles, NOMOS, Giuffrè, L.G.D.J. et Bruylant, 1989, 729 p.

Gilbert Trausch (sous la dir.). *The European Integration from the Schuman Plan to the Treaties of Rome. Projects and Initiatives, Disappointments and Failures*. Baden-Baden, Milan, Paris et Bruxelles, NOMOS, Giuffrè, L.G.D.J. et Bruylant, 1993, 426 p.

Michel Dumoulin (sous la dir.). *Plans des temps de guerre pour l'Europe d'après-guerre 1940-1947. Wartime Plans for Postwar Europe 1940-1947*. Baden-Baden, Milan, Paris et Bruxelles, NOMOS, Giuffrè, L.G.D.J. et Bruylant, 1995, 647 p.

16. On notera que certains sont aussi titulaires d'une chaire Jean Monnet. C'est le cas pour Wilfried Loth à l'Universität Gesamthochschule Essen (Der Lehrstuhl für Neuere Geschichte mit dem Schwerpunkt Geschichte des 20. Jahrhunderts), Gérard Bossuat d'abord à l'Université de Paris I - Panthéon Sorbonne (Histoire de la construction européenne), puis à l'Université de Cergy-Pontoise (Histoire de l'unité européenne), Anne Deighton à l'University of Oxford (Jean Monnet Lecturer in History of European Construction), Michel Dumoulin à l'Université catholique de Louvain (Chaire Jean Monnet pour l'Histoire de l'Europe) et Fernando Guirao à l'Universidad Pompeu Fabra-Barcelona (Historia de la Integración Europea).

Cette situation a pour conséquence que l'histoire n'est pas toujours écrite par des historiens, même si ceux-ci s'imposent progressivement entre autres à travers l'*Action Jean Monnet* ou le *groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission des Communautés européennes*. En deuxième partie, nous reviendrons sur cette concurrence entre les historiens et les autres spécialistes actifs dans les études européennes.

L'Action Jean Monnet existe depuis 1990. Si l'on se reporte à la définition proposée dans la documentation disponible, « l'Action Jean Monnet « *Enseignements sur l'intégration européenne dans l'université* » est une action d'information de la Commission européenne entreprise à la demande des universités et visant à faciliter l'implantation de nouveaux enseignements sur l'intégration européenne dans les universités, par le biais de subvention de démarrage ».

Quatre disciplines sont visées : le droit communautaire, l'intégration économique européenne, l'intégration politique européenne et l'histoire de la construction européenne. L'Action Jean Monnet vise quatre types d'activités : les « Chaires Jean Monnet » et Chaires Jean Monnet « *ad personam* », terme symbolique correspondant à un poste d'enseignant à temps complet entièrement consacré à l'intégration européenne, les cours permanents sur l'intégration européenne, correspondant à un cours de base, en moyenne 60 heures, consacré entièrement à l'intégration européenne, les modules européens, correspondant à un enseignement de courte durée, d'un minimum de 30 heures, consacré à l'intégration européenne dans une des quatre disciplines ou interdisciplinaire et les pôles européens Jean Monnet, lancés à titre pilote en 1998, correspondant à un cadre, pourvu d'un label visible, regroupant, pour les universités qui le souhaitent, les ressources scientifiques et humaines ayant trait à l'étude et à la recherche sur l'intégration européenne existante au sein de l'université ou au niveau de la région.

Toutes ces subventions représentent un co-financement accordé pour une période de démarrage de trois ans, en contrepartie d'un engagement de l'université de maintenir les enseignements ainsi créés pendant au moins quatre ans après la période du co-financement communautaire, soit pendant une période totale de sept ans. Les

---

Una perspectiva española). Ces informations proviennent de la base de données du projet Jean Monnet, consultable à l'adresse : <http://europa.eu.int/comm/dg10/university/ajm/dbajmonn.html>.



sommes impliquées ne doivent pas dépasser 75% du coût total et représentent 60 000 Euros pour un pôle européen pour la durée totale de 3 ans, 36 000 Euros pour une chaire Jean Monnet, 21 000 Euros pour une chaire Jean Monnet *ad personam*, 15 000 Euros pour un module. D'autres financements sont disponibles pour la mise en place de réseaux. Ces montants sont valables pour les Etats-membres. Les autres ressortissants ont aussi accès à l'Action Jean Monnet, mais les sommes allouées sont moindres<sup>17</sup>.

Selon les statistiques fournies par les services de l'Action Jean Monnet, 800 cours permanents sont financés (34,5% du total des activités financées), 641 modules (28%), 488 chaires (21%) et 47 pôles européens (2 %)<sup>18</sup>.

La répartition des chaires Jean Monnet entre disciplines se lit comme suit : 204 chaires en droit communautaire (42%), 125 chaires en économie (26%), 115 chaires en science politique (24%) et 44 chaires en histoire (9%).

Pour les chaires Jean Monnet en histoire, la ventilation par État révèle que l'on a trouvé deux chaires en Belgique, neuf en Allemagne, trois au Danemark, six en Espagne, sept en France, deux en Irlande, huit en Italie, deux aux Pays-Bas, cinq au Royaume-Uni et une en Pologne<sup>19</sup>.

17. Direction générale de l'Éducation et de la Culture, Action Jean Monnet, *Soutien aux activités dans le domaine de l'enseignement supérieur concernant l'intégration européenne. Vade-mecum 2005*.

18. Les 14,5% restants sont consacrés aux autres activités soutenues par l'Action Jean Monnet, c'est-à-dire le soutien aux ECSA nationaux, aux jeunes chercheurs ou à la mise en place de groupes de recherche régionaux et transnationaux. À titre indicatif pour 2005, la ligne 15.02.01.06 (soutien aux jeunes chercheurs et aux actions d'information et de recherche sur l'Union européenne) dispose d'un budget de 1 500 000 € tandis que la ligne 15.02.01.01 (Action Jean Monnet) est dotée d'un budget de 3 600 000 €. Si l'on ramène ce chiffre au budget global de l'Union européenne, l'Action Jean Monnet représente 0,9% du budget « Éducation », qui représente 39,5% du titre 15 « Éducation et Culture » qui représente 0,9% du budget 2005 de la Commission européenne.

19. Cette ventilation tient compte de plusieurs éléments : la chaire Jean Monnet est attachée à une personne, une université peut avoir plusieurs chaires dans des domaines différents et une même personne peut bénéficier de plusieurs aspects de l'Action, la chaire ou la chaire *ad personam* étant la plus remarquable. Pour la Belgique, on compte deux chaires en histoire, si

l'on tient compte de la chaire liée au professeur Claude Desama, à l'Université de Liège et de la chaire liée au professeur Michel Dumoulin, à l'Université catholique de Louvain. En Allemagne, les huit chaires ont été attribuées aux professeurs Armin Heinen (Aachen), Hein Hoebink (Düsseldorf), Wilfried Loth (Essen), Gabriele Clemens et Otto Lüdemann (Hamburg), Wolf D. Gruner (Rostock), Gerhard Brunn (Siegen), Andreas Wirsching (Tübingen) et Franz Knipping (Wuppertal). Au Danemark, Thorsten B. Olesen et Uffe Ostergaard (Aarhus) et Gunnar Skogmar (Roskilde) sont titulaires. En Espagne, les chaires sont réparties entre Salvador Forner Munoz (Alicante), Fernando Guirao (Barcelona), Lorenzo Espinosa (Bilbao), Pilar Folguera (Universidad Autónoma de Madrid), José Antonio Jaúregui (Universidad Complutense de Madrid, puis Universidad Camilo José Cela, Madrid) et Mercedes Samaniego Boneu (Salamanca). Parmi les universitaires actifs en France, on retrouve en tant que titulaires les historiens Philippe Mioche (Aix-en Provence), Gérard Bossuat (Paris I, puis Cergy-Pontoise), Eric Bussière (Paris IV), Louis Caillet (Paris XII), Elisabeth du Réau (Paris III), Marie-Thérèse Bitsch (Strasbourg III) et Rémy Pech (Toulouse). En Irlande, on retrouve Dermot Keogh (University College Cork) et A. W. Lovette (University College Dublin). Parmi les titulaires en Italie, on retrouve Lorenza Sebesta (Bologna), Antonio Varsori (Firenze), Daniela Preda (Genova), Luigi Majocchi (Pavia), Marinella Neri Gualdesi (Pisa), Maria Grazia Melchionni (La Sapienza, Roma), Ariane Landuyt (Siena), Marcello Dell'Omodarme (Urbino). Aux Pays-Bas, Jan van der Harst (Groningen) et Siep Stuurman (Erasmus Universiteit, Rotterdam) sont titulaires. Au Royaume-Uni, les historiens sont représentés par René Leboutte (Aberdeen), Michael Leonard Smith (Queen's University Belfast), A.J. Crozier (Queen Mary and Westfield College, London), Ruggero Ranieri (Manchester), Anne Deighton (Oxford) et Stephen Ward (Salford). Jozef Laptos de la Pedagogical University of Cracow est le seul représentant de l'Europe de l'Est. Les pays qui ne sont pas cités n'ont pas de chaire Jean Monnet en histoire : Autriche, Luxembourg, Portugal, Grèce, Suède, Finlande, de l'Union à 15 en 2004 et neuf des dix nouveaux pays depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004. Cette situation est amenée à évoluer considérablement dans les années à venir. Les nombres diffèrent si l'on considère comme distinctes deux chaires attribuées à une même personne. Cette sous-représentation de l'histoire est assez saisissante si l'on rapporte les chaires d'histoire par rapport à l'ensemble des chaires attribuées à un État. Le Royaume-Uni, par exemple, bénéficie de cent deux chaires, dont cinq seulement sont consacrées à l'histoire (4,9%). Cela laisse songeur...

Toutes les informations qui précèdent sont extraites des sites :  
<http://europa.eu.int/comm/dg10/university/ajm/dbajmonn.html> et  
<http://www.icp-ajm.org/postgraduates/ajm.asp>.

Les calculs ont été effectués par nos soins, de même qu'un décompte révisé, notamment de la base de données qui n'est pas à jour, du moins pour la

Ces quelques exemples n'épuisent pas la richesse des ressources mises à la disposition des historiens qui se consacrent à l'intégration européenne ni la diversité des réseaux actifs en Europe et au-delà. La brève présentation qui précède peut partiellement expliquer non pas l'émergence des études européennes, qui remonte aux années 1960, et plus spécifiquement de l'histoire de la construction européenne, dans les cursus universitaires en termes d'enseignement et de recherche, mais bien la généralisation de cette thématique et la nécessité de s'adapter à ces centres d'intérêts qui incitent le monde académique à se mettre à l'heure de l'Europe.

### AUX LIMITES DE L'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT ET DE L'HISTOIRE IMMÉDIATE

Qui n'a pas écrit sur l'histoire des Communautés européennes ?

Hors les historiens, les juristes ne manquent pas d'analyser les origines historiques de l'ordre juridique communautaire<sup>20</sup>. Les politologues tendent à considérer cette histoire immédiate comme leur matière première<sup>21</sup>. Face à cette situation, les historiens se sont révélés combattifs afin de faire reconnaître la spécificité de leurs contributions. Cependant, force est de constater qu'ils n'ont pas le monopole de l'analyse historique de l'après-1945.

Cette situation s'explique en partie par la nature même de la période historique qui correspond à ce que les contemporanéistes qualifient d'histoire du temps présent<sup>22</sup> et d'histoire immédiate<sup>23</sup>. Les

---

période allant jusqu'en 2004. Les chiffres relatifs seraient dès lors plus significatifs que les chiffres bruts, ce qui laisse deviner une tendance, plutôt qu'un comptage définitif.

20. À titre d'exemples, Joe Verhoeven, *Droit de la Communauté européenne*, Bruxelles, Larcier, 1996, p. 22-28 et Sean Van Raepenbusch, *Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes*, Bruxelles, De Boeck, 1998 (2<sup>ème</sup> éd.), p.12-113.

21. Deux cas d'école : Andrew Moravcsik, *The choice for Europe : social purpose and state power from Messina to Maastricht*, Londres, UCL Press, 1999 et Craig Parsons, *A certain idea of Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 2003.

22. Le concept d'histoire du temps présent est lié à l'expérience de la Seconde Guerre mondiale et à la nécessité, dans l'après-1945, de collecter et

deux notions ne sont pas synonymes, mais elles marquent le recoupement entre plusieurs approches. L'histoire du temps présent renverrait à cette période historique pour laquelle des témoins directs sont toujours vivants, alors que l'histoire immédiate référerait davantage au temps du journaliste. Le temps en jeu représente au maximum soixante ans pour lesquels les archives sont disponibles pour les trente premières années. Pour les trente années suivantes, la notion d'archives devient de plus en plus volatile car les traces ne sont plus systématiquement conservées. Les documents officiels sont largement diffusés, en même temps que les motivations de décisions capitales disparaissent dans des rencontres officieuses où la trace est absente. Ce qui constituait la force des historiens est appelé à s'estomper : le travail sur des documents inédits, la critique historique comme approche de ces matériaux devient de plus en plus difficile à appliquer.

Surtout depuis 1969<sup>24</sup> ou 1973<sup>25</sup>, la démarcation entre histoire et science politique s'est considérablement estompée. Comme le pratiquait Pierre Gerbet dans ses cours à l'IEP-Paris, il est utile voire nécessaire de mettre en relations les événements contemporains avec

---

d'analyser la mémoire des témoins de ce conflit. De cette expérience ponctuelle, une théorisation et une méthodologie se sont développées au sein de l'Institut d'histoire du temps présent fondé en 1978 par François Bédarida. Cette histoire du « très contemporain » est maintenant reconnue à travers les publications et les réseaux animés depuis l'Institut présidé par Henry Rousso.

**23.** Quelle différence entre histoire du temps présent et histoire immédiate ? Sans vouloir s'immiscer dans une dispute française portant sur la périodisation et la thématisation de l'histoire des soixante dernières années, il s'agit donc de proposer une analyse reposant sur les documents et les témoignages immédiatement disponibles tout en utilisant la méthode historique qui problématise, qui contextualise, qui cherche l'ancrage dans la longue durée. Pour plus d'information, on consultera Jean-François Soulet, *L'histoire immédiate*, Paris, PUF, 1994 (*Que sais-je ?*, 2841) et l'on relira Benoît Verhaegen, *Introduction à l'histoire immédiate : essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, Duculot, 1974.

**24.** On retient 1969 si on considère la tenue de la conférence des chefs d'État ou de gouvernement à La Haye, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre qui signe la relance de la dynamique européenne après les années de tension avec Charles de Gaulle.

**25.** L'année 1973 renvoie au premier élargissement des Communautés européennes au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark qui marque l'aboutissement de la nouvelle phase de la dynamique de l'intégration européenne.

ce qui a précédé. Cette approche est cruciale et elle s'est développée dans l'analyse des politiques communautaires, mais aussi dans l'analyse des élargissements et de nouveaux concepts tels que « citoyenneté », « gouvernance » ou « subsidiarité » qui nécessitent une contextualisation plus large que les années 1990.

La transdisciplinarité s'est généralisée. Comment comprendre les tenants et aboutissants des mécanismes économiques ou juridiques sans quelques rudiments d'économie ou de droit ? Il semble de plus en plus patent que la seule description des événements ne suffit plus pour comprendre les implications, les conséquences, par exemple de la politique agricole commune, et que d'aucuns pourraient s'impatienter si l'on consacre davantage d'énergie aux projets préparés dans l'enceinte de la Société des Nations qu'aux mécanismes régulateurs et leurs impacts dans le secteur primaire européen<sup>26</sup>. L'historien est donc amené, ce qu'il faisait déjà, à ouvrir sa pratique à d'autres disciplines, à adopter des outils conceptuels empruntés à celles-ci<sup>27</sup>.

L'historien perd le monopole de l'histoire immédiate et de l'histoire du temps présent. Concurrencé par des approches où la modélisation est primordiale, l'historien serait-il contraint à revoir les analyses des autres, nuanciant par l'apport de sources et de témoignages inédits, les interprétations dominantes ? Quel est donc le rôle qu'il devrait conserver ? Quelle est donc la valeur ajoutée du travail historien ?

---

**26.** Les travaux de l'historien français Gilbert Noël témoignent de ce souci de la longue durée : *Du Pool vert à la Politique agricole commune : les tentatives de Communauté agricole européenne entre 1945 et 1955*, Paris, Economica, 1988 et *France, Allemagne et « Europe verte » (1949-1956)*, Berne, Peter Lang, 1995. Cette spécificité est assez remarquable lorsque l'on compare avec d'autres travaux consacrés à la même politique, plus précisément ceux de Michael Tracy, *Government and agriculture in Western Europe 1880-1988*, New York, Harvester Wheatsheaf, 1989 (3<sup>e</sup> éd.), ceux de Jean-Yves Carfantan, *L'Europe verte sous influence : l'heure du choix*, Paris, Seuil, 1985 ou ceux de Stéphane Leclerc, *Politique agricole commune et environnement*, Rennes, Publications du Centre de recherches européennes, 1993.

**27.** Ceci est loin d'être spécifique à l'histoire de l'intégration européenne, bien que la transdisciplinarité (multidisciplinarité, interdisciplinarité, au choix) prend une autre teinte dans ce cas précis, vu la nécessité d'affirmer la discipline dans le champ des études européennes.

## EN MARGE DES GRANDS COURANTS HISTORIOGRAPHIQUES

Si l'on ne s'attarde qu'à la production belge et française, on peut retracer, de proche en proche l'évolution de cette historiographie. Michel Dumoulin propose en plusieurs étapes le bilan qui peut être dressé<sup>28</sup>. Plusieurs constats s'imposent : l'histoire de l'intégration européenne s'inscrit dans l'histoire de la politique étrangère de la Belgique, découpée selon une chronologie européenne des principaux faits politiques, mettant l'accent sur le rôle des décideurs politiques et économiques, soulevant au passage l'existence d'une opinion publique sensible ou non à ce nouvel échiquier européen. Ce cadre chronologique évolue. Dans un premier temps, il se consacre exclusivement à la période de 1940 à 1957, avec 1948 et 1952 comme césures. Il s'élargit ensuite à la période antérieure à 1940 pour finalement atteindre 1975. Cette scansion n'est pas spécifique à l'historiographie belge<sup>29</sup>, mais elle met bien en évidence le poids de

---

28. Michel Dumoulin, « La Belgique et la construction européenne : un essai de bilan historiographique », dans Michel Dumoulin, Geneviève Duchenne et Arthe Van Laer (dir.), *La Belgique, les petits États et la construction européenne*, Bruxelles, Peter Lang, 2003, p. 15-37 (Actes de la Chaire Glaverbel d'études européennes, n° 3) ; « L'historiographie de la construction européenne en Belgique », dans *Lettre d'Information des Historiens de l'Europe contemporaine*, vol. 7, n° 1-2 (juin 1992), p. 5-16 ; « La Belgique et les débuts de la construction européenne : zones d'ombre et de lumière », dans Michel Dumoulin (dir.), *La Belgique et les débuts de la construction européenne. De la guerre aux traités de Rome*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1987, p. 9-38.

Pour les travaux français, on consultera Pierre Gerbet, *La France et l'intégration européenne. Essai d'historiographie*, Berne, Peter Lang, 1995, 165 p. (*Euroclio Références*) et Gérard Bossuat, *Histoire des constructions européennes au XXe siècle. Bibliographie thématique commentée des travaux français*, Berne, Peter Lang, 1994, 106 p. (*Euroclio Références*).

29. Il s'agit d'un canevas plutôt partagé par les histoires européennes vues d'un point de vue national. Le début et l'expérience de la Seconde Guerre mondiale diffèrent : 1938, 1939, 1940 ou 1941 ; occupation, exil, résistance pour ne retenir que les traits principaux. 1948 correspond à une année-charnière durant laquelle le traité de Bruxelles fut signé (17 mars 1948), l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) instituée le 16 avril 1948 et le congrès de La Haye (7-10 mai 1948) rassembla la plupart des mouvements européens. 1952 correspond à l'année de l'installation de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

l'histoire politique et institutionnelle, des crises s'y déroulant. Paradoxalement, l'intérêt pour la plus longue durée se manifeste pour dépasser les moments fondateurs quelque peu mythifiés, notamment toute la question de l'avant 9 mai 1950, et pour retracer l'origine des hommes, les influences intellectuelles, l'expérience des conflits mondiaux afin de mettre en évidence des projets antérieurs, politiques, économiques ou culturels, autour de l'idée d'Europe.

Donc, du point de vue belge comme du point de vue français, on dispose d'études de cas, de biographies qui permettent de comprendre, d'expliquer et d'analyser les événements qui ont conduit au développement des Communautés.

Des études de cas pullulent, issues de mémoires de fin d'études, de thèses de doctorat, de recherche en réseau. En suivant la chronologie, ces contributions ont cherché à documenter la contribution nationale à l'intégration européenne.

Quelques exemples pour les années 1940 permettent d'illustrer cette situation : le plan Marshall, l'intérêt du Benelux et le Conseil de l'Europe.

Il n'appartient pas à ce bilan d'établir la pertinence de ces trois exemples, mais ils sont cités fréquemment dans les synthèses consacrées à l'histoire de l'intégration européenne comme étant des repères nécessaires pour comprendre les moments fondateurs de l'Europe émergeant de la Seconde Guerre mondiale<sup>30</sup>.

Le plan Marshall, ou plus précisément l'*European Recovery Program* (ERP), fut « lancé » le 5 juin 1947 par le discours prononcé par le secrétaire d'État George Marshall lorsqu'il fut fait docteur *honoris causa* de l'Université d'Harvard. Cette initiative appartient autant à l'histoire de la politique étrangère américaine qu'à l'histoire

---

(CECA) à Luxembourg en août, puisque le traité de Paris instituant cette communauté entrainait en vigueur le 27 juillet. 1957 évoque la signature des traités de Rome le 25 mars relançant le processus d'intégration par la mise en place d'un marché commun (Communauté économique européenne) et d'un marché sectoriel dévolu à l'énergie atomique (Communauté européenne de l'énergie atomique – Euratom).

**30.** Pour compléter la liste des ouvrages précités, ajoutons Marie-Thérèse Bitsch, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1996 ; Peter M.R. Stirk, *A History of European Integration since 1914*, Londres, Pinter, 1996 ; Gérard Bossuat, *Les fondateurs de l'Europe unie*, Paris, Belin, 2001.

de l'intégration européenne. L'abondance des travaux publiés à ce sujet reflète aussi la diversité des opinions sur le rôle, les objectifs et les effets de cette aide américaine<sup>31</sup>. Pourtant, du point de vue européen, on ne trouve pas, outre les travaux d'Alan Milward et de Gérard Bossuat, une vision d'ensemble sur ce moment fondateur de l'Europe communautaire. Il faut retrouver les actes de colloque consacrés à cette question pour regrouper les éléments nécessaires, avec le morcellement que cela représente, avec la disparité des problématiques et des sources utilisées<sup>32</sup>.

Le Benelux fut régulièrement présenté comme un laboratoire pour l'Europe à construire. Regroupement de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, cette initiative élargit l'Union économique belgo-luxembourgeoise de 1922 en une communauté tarifaire à vocation d'union économique en 1944. Les travaux de Thierry Grosbois et de Jan Willem Brouwer illustrent le rôle joué par cette coopération, tant du point de vue belge que du point de vue français<sup>33</sup>.

---

31. A partir des archives américaines, deux synthèses s'imposent : Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine. Le Plan Marshall et l'unité européenne (1945-1952)*, Bruxelles, Complexe, 1992 et Michael J. Hogan, *The Marshall Plan, America, Britain and the Reconstruction of Western Europe (1947-1952)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987. Le regard critique d'Alan Milward se trouve dans *The reconstruction of Western Europe 1945-51*, Londres, Methuen, 1984. Il faut aussi y ajouter les classiques Imanuel Wexler, *The Marshall Plan Revisited : the European Recovery Program in economic perspective*, Westport, Greenwood Press, 1983 et Stanley Hoffmann et Charles Maier (sous la dir.), *The Marshall Plan : A Retrospective*, Boulder, Westview Press, 1984, qui apportent une analyse économique et politologique à cette question. On pourrait aussi renvoyer le lecteur aux travaux de Pierre Mélandri pour le contexte général des relations européen-américaines, *Les États-unis face à l'unification de l'Europe (1945-1954) : l'ère des frustrations (1945-mai 1950) ; l'ère des illusions (mai 1950-1954)*, Lille, Université de Lille III, 1979. (Service de reproduction des thèses).

32. René Girault et Maurice Lévy-Leboyer (sous la dir.), *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe. Colloque tenu à Bercy les 21, 22 et 23 mars 1991*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993;

33. Thierry Grosbois *L'idée européenne en temps de guerre dans le Benelux (1940-1944)*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1994 et Jan Willem Brouwer, *Divergences d'intérêts et mauvaises humeurs : la France et les pays du Benelux devant la construction européenne, 1942-1950*, thèse de doctorat,



Mais qui se préoccupe réellement de ces trois petits États au cœur de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe, créé le 5 mai 1949, constitue une autre étape dans la construction européenne, une étape politique, cette fois. La littérature, très abondante, a été développée sous l'impulsion de Raymond Poidevin et Marie-Thérèse Bitsch<sup>34</sup>. Souvent négligée dans l'apologétique communautaire, cette institution demeure significative, au-delà du rôle d'antichambre de la « vraie » Europe, en tant que forum.

Pourquoi cette restriction au cadre national ? D'abord, par la nature même des sources utilisées : archives des ministères nationaux en charge des affaires européennes (par exemple, affaires étrangères et affaires économiques), entretiens avec les principaux témoins, presse, sondages, statistiques. Toute cette documentation a été produite du point de vue de l'État. Donc, les sources disponibles influenceraient l'analyse des historiens<sup>35</sup>. Ensuite, par la nature des problématiques

Rijksuniversiteit Leiden, 1997. Thèse non publiée, mais disponible sur Internet : <http://crdoc.univ-lille1.fr/default.asp?bustl/grisemine>. Ces travaux d'historiens peuvent être complétés par *Regard sur le Benelux, 50 ans de coopération*, Bruxelles, Racine, 1994.

34. Comme l'observe judicieusement Gérard Bossuat (*Histoire des constructions européennes au XXe siècle*, p. 61), il est manifeste que la proximité matérielle avec les archives du Conseil de l'Europe a favorisé les travaux de fin d'études à l'Université de Strasbourg III. Marie-Thérèse Bitsch (sous la dir.), *Jalons pour une histoire du Conseil de l'Europe : actes du colloque de Strasbourg (8-10 juin 1995)*, Berne, Peter Lang, 1997.

35. D'autant que les sources primaires, capitales pour tout historien, le seraient encore davantage pour les historiens issus de l'histoire diplomatique et de l'histoire des relations internationales. L'ouverture de nouveaux fonds ou le rapatriement d'archives est perçu comme une opportunité de renouvellement du savoir accumulé sur une question ou sur une période précise. Il faudrait pouvoir nuancer cet attrait de la nouveauté car, souvent, l'essentiel est connu et ce ne sont que des éléments de détail qui seraient mieux documentés. Voir à ce sujet l'article de Vincent Dujardin, « Mai 1950 : le Plan Schuman, l'Allemagne prévenue après le Benelux », dans *Revue européenne d'histoire*, vol. 8, n° 1 (2001), p. 63-66 et la mise en contexte de cette pratique dans Guy Bourdé « L'école méthodique », dans Guy Bourdé et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, surtout les pages 144-150 et Hervé Coutau-Bégarie, « L'histoire des relations internationales », dans *Le phénomène « Nouvelle histoire ». Stratégie et idéologie des nouveaux historiens*, Paris, Economica, 1983, p. 178-183.

envisagées. Finalement, par les contraintes matérielles et linguistiques auxquelles sont confrontés les chercheurs. D'où résulte la nécessité de travailler en réseaux transnationaux et transdisciplinaires.

Pourquoi les grands personnages du panthéon européen ont-ils eu droit à leur biographie ?

Au cœur de la mythologie européenne, les « pères fondateurs »<sup>36</sup> demeurent une référence pour fixer l'imaginaire politique et idéologique du projet. Sollicités par les instances communautaires, les historiens ont écrit sur ces personnalités marquantes de l'après-1945. Beaucoup de sources permettent ce travail de fond : archives publiques, papiers personnels, témoins, presse écrite et audiovisuelle.

Qui sont-ils ? D'abord, des hommes politiques de premier plan : Présidents, Premiers ministres, ministres, au niveau national, mais aussi premiers acteurs au niveau communautaire<sup>37</sup>. Ce pan de l'historiographie rejoint une caractéristique de l'école méthodique telle que proposée par Jean-Baptiste Duroselle<sup>38</sup>. Ce poids des grandes personnalités avait été, en son temps, réévalué par les fondateurs de l'école des Annales.

Les hommes politiques sont aussi le reflet des rapports de force entre partis politiques, groupes de pression et opinion publique. Ces

**36.** Paul-F. Smets (textes réunis par), *Les pères de l'Europe. 50 ans après : perspectives sur l'engagement européen*, Bruxelles, Bruylant, 2001. (*Bibliothèque de la Fondation Paul-Henri Spaak*)

**37.** Si l'on suit la liste proposée par Gérard Bossuat pour la France du 20<sup>e</sup> siècle (*Histoire des constructions européennes au XXe siècle*, p. 35) composée de plus d'une vingtaine de personnalités, on retiendra, pour la période de 1900 à 1975, les acteurs politiques actifs depuis 1945 et l'inspirateur Jean Monnet. À ceux-ci, il convient d'ajouter les personnalités luxembourgeoises. A titre d'exemples : Éric Roussel, *Jean Monnet 1888-1979*, Paris, Fayard, 1996 ; Raymond Poidevin, *Robert Schuman*, Paris, Beauchesne, 1988 ; Michel Dumoulin, *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999. D'autres hommes d'État ont été l'objet de colloques : à titre d'exemples : Paul Ramadier (Serge Bernstein (sous la dir.), *Paul Ramadier. La République et le Socialisme*, Bruxelles, Complexe, 1990 et Pierre Mendès France (Michel Margairaz (sous la dir.), *Pierre Mendès France et l'économie, pensée et action*, Paris, Odile Jacob, 1989).

**38.** René Rémond, « Le rôle des hommes dans la pensée et l'œuvre de Jean-Baptiste Duroselle », *Relations internationales*, n° 83 (automne 1995), p. 311-316.

aspects ont été analysés pour la période de l'après-1945. De même, la prise en compte d'acteurs socio-économiques s'est progressivement faite<sup>39</sup>.

Au terme de ce bilan, plusieurs questions demeurent.

Plusieurs outils manquent aux historiens spécialistes de cette période. Une bibliographie courante fait cruellement défaut. De même, un dictionnaire historique reprenant les concepts, les personnes, les États, n'existe pas en français.

Des synthèses, outre les actes de colloque, qui intègrent les contributions nationales, n'existent pas toujours pour toute la période : elles sont parfois franco-centrées, germano- ou anglo-centrées. Ce n'est pas un problème en soi, mais, au fil des élargissements, une demande s'esquisse pour intégrer l'histoire des États européens au-delà du noyau fondateur des six.

Par contre, de nouvelles ressources existent telles que le réseau des centres de documentation européenne, en partie financé par la Commission européenne, et le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE), établi à Luxembourg<sup>40</sup>.

Il faudrait demeurer optimiste : le champ demeure relativement nouveau et d'énormes pans de cette histoire ont été défrichés. L'œuvre des historiens sera sans doute un enjeu dans la prospective européenne, notamment dans les débats qui marquent la dynamique de l'intégration européenne tels que les frontières de l'Europe, la nécessité d'un projet politique pour cette Europe, l'action extérieure de l'Union européenne.

---

39. Sans épuiser la richesse de cette recherche, mentionnons : Éric Bussière et Michel Dumoulin (sous la dir.), *Milieus économiques et intégration européenne en Europe occidentale au XXe siècle*, Arras, Presses de l'Université d'Artois, 1998 ; Marine Moguen-Toursel, *L'ouverture des frontières européennes dans les années 50 : fruit d'une concertation avec les industriels ?*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2002 ; Nicolas Rousselier, *L'Europe des libéraux*, Bruxelles, Complexe, 1991 ; Michel Dreyfus, *L'Europe des socialistes*, Bruxelles, Complexe, 1991 ; Anne-Marie Duranton-Crabol, *L'Europe de l'extrême-droite : de 1945 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1991 ; José Gotovitch, Pascal Delwit et Jean-Michel De Waele, *L'Europe des communistes*, Bruxelles, Complexe, 1992 ; Jean-Dominique Durand, *L'Europe de la démocratie chrétienne*, Bruxelles, Complexe, 1995.

40. On trouvera plus d'information sur leur site : <http://www.ena.lu/mce.cfm>.